

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Président de la Communauté de communes de Pré Bocage Intercom

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°20200716-21 du 16 juillet 2020 relative aux taux de promotion d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2022-012 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2023,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MADELEINE Brigitte	Adjoint administratif principal de 2 -ème classe	01/05/2026
MAJER Nathalie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/05/2026

Avancement au grade de : Adjoint Animation Principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
RENON Isabelle	Adjoint animation	01/05/2026

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
FEUILLET Sullivan	Adjoint technique	01/05/2026

ARTICLE 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Les Monts d'Aunay,
Le Président, Monsieur Gérard LEGUAY